

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 mai 2017

ELECTION DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
SPECIFIQUES AUX
MARCHES

N° CS2017-48

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 11 mai 2017

Secrétaire de séance : Stéphane VALLI

Membres présents : 26

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE – M.
Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis
PETIT – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – Mme Olga GIVERNET, suppléante de
Mme Muriel BENIER – M. Jean-Claude CHARLIER,
suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel
DOMINGUEZ, suppléante de M. Christian PERRIOT –
M. Michel DE SMET, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY donne pouvoir à

M. Pierre FILLON – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Patrick PERREARD donne pouvoir à M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE –
M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY – M. Christian
PERRIOT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN
– M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUES AUX MARCHES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 II a du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les règles relatives à la composition de la Commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifiant et unifiant la composition et le régime juridique de la CAO ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2017-19 du 5 mai 2017 approuvant les modalités de présentation des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres spécifique aux marchés passés et portant appel à candidature ;

La CAO est présidée de droit par le Président du Pôle métropolitain ou par son représentant. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (art. L.2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, sans panachage, ni vote préférentiel (art. D. 1411-3 du CGCT).

Il est donné lecture de la liste constituée selon les modalités définies par la délibération du comité syndical en date du 5 mai 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ELIT** la Commission d'appel d'offres comme suit :

Le Président du Pôle métropolitain ou son représentant en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} Vice-Président
Titulaires :
1. Gabriel DOUBLET
2. Pierre-Jean CRASTES
3. Jean NEURY
4. Marin GAILLARD
5. Stéphane VALLI

Suppléants :
1. Régis PETIT
2. Jean-François CICLET
3. Joseph DEAGE
4. Jean-Yves MORACCHINI
5. Patrice DUNAND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le **23 MAI 2017**
Publié ou notifié le **23 MAI 2017**

Le Président,
Jean DENAIS



